

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Installations classées
pour la protection de l'environnement

Communes d'AILLY-SUR-SOMME, DREUIL-LES-AMIENS et FERRIERES

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du **29 MARS 2021**, il sera procédé du 19 avril 2021 au 19 mai 2021 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, à une consultation publique sur la demande d'enregistrement présentée par la société SAS LA FORET, en vue d'exploiter une unité de méthanisation de matières organiques, sur le territoire des communes d'AILLY-SUR-SOMME, DREUIL-LES-AMIENS et FERRIERES.

L'ouverture de la consultation publique sera annoncée :

- sur le site de la préfecture : <http://www.somme.pref.gouv.fr/> ;
- dans les communes d'AILLY-SUR-SOMME, DREUIL-LES-AMIENS, FERRIERES et dans celles incluses dans son rayon d'affichage ainsi que celles concernées par les risques et inconvénients dont ce projet pourrait être la source, à savoir : AMIENS, BELLEUSE, CONTY, DURY, HANGEST-SUR-SOMME, HEBECOURT, LE MESGE, MONSURES, NAMPTY, PONT-DE-METZ, RIENCOURT, SALEUX, SALOUEL, SAVEUSE.

Pendant la consultation, les pièces du dossier ainsi qu'un registre de consultation publique seront déposés au secrétariat des mairies d'AILLY-SUR-SOMME, DREUIL-LES-AMIENS et FERRIERES afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à l'exception des jours fériés ou chômés, et consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Soit :

En mairie d'AILLY-SUR-SOMME :

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h00 à 17h00,
mercredi de 8h00 à 12h00.

En mairie de DREUIL-LES-AMIENS :

lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

En mairie de FERRIERES :

mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30,
mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
samedi de 9h00 à 11h00.

Les observations pourront également être adressées, avant la fin du délai de consultation, par écrit en mairies d'AILLY-SUR-SOMME, DREUIL-LES-AMIENS et FERRIERES et seront annexées au registre concerné, ou à la préfecture de la Somme, ainsi que par voie électronique à l'adresse pref-consult-public@somme.gouv.fr.

Les registres de la consultation seront clos et signés par le maire de chaque commune concernée (AILLY-SUR-SOMME, DREUIL-LES-AMIENS et FERRIERES) le 19 mai 2021.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions complémentaires, ou un arrêté préfectoral de refus relevant de la préfète de la Somme.

Amiens, le

Pour la préfète et par délégation,
La cheffe de bureau,



Caroline LANTENOIS